

Il est très avantageux pour nous de posséder un homme tel que le Président actuel de la Chambre des Communes. L'honorable M. Rodolphe Lemieux a été envoyé en France par le gouvernement canadien afin d'obtenir du gouvernement français le droit d'acheter ou au besoin d'exproprier au nom du Canada, environ cent acres de terre dans le but d'ériger un monument convenable. Lorsque M. Lemieux présenta sa requête au Président de la République, celui-ci répondit: "Non, nous ne donnerons pas au Canada la permission d'acheter, mais la France, en reconnaissance de ce que le peuple canadien a fait pour elle, lui cèdera à perpétuité le terrain qu'il désire." Et M. Lemieux est revenu au pays avec le titre en mains. Bien plus, ce n'est pas cent acres, mais 250 que la France nous a donnés.

L'on avait fait, à plusieurs points de vue, un excellent choix en désignant l'honorable M. Lemieux. Il avait sacrifié son fils unique lors de la grande guerre, et ce fait seulement devait lui attirer les vives sympathies du Président de la France, du premier ministre et des autres autorités et le désigner comme le meilleur représentant que nous puissions envoyer. Il était de plus un diplomate d'expérience. Nous nous souvenons qu'il fut jadis chargé d'une mission délicate au Japon où le peuple est très fier. Avant son départ, un de nos collègues, le représentant de Brome (l'honorable M. Foster), désirant que le premier Canadien envoyé en ambassade partît non comme le représentant d'un groupe politique mais du Canada tout entier, donna un banquet en l'honneur de M. Lemieux, au club Royal où, sur les 80 invités, l'on comptait au moins 60 conservateurs. Il voulait prouver par là à notre ambassadeur qu'il avait l'appui de tout le peuple canadien. M. Lemieux alla au Japon, et par son tact et sa diplomatie, il réussit, comme vous le savez, à conclure une entente avec le gouvernement japonais par laquelle l'émigration de ce pays serait restreinte. Cela date de quinze ou seize ans passés et, cependant, à ma connaissance, nous n'avons eu depuis aucune plainte sérieuse. La mission était d'autant plus délicate que le Japon était allié de la Grande-Bretagne et qu'en vertu de cette alliance ces deux peuples pouvaient émigrer l'un chez l'autre à volonté.

Dans une autre occasion, M. Lemieux fut envoyé au Sud-Africain pour représenter le Canada. Son Altesse Royale, le Duc de Connaught y représentait le gouvernement Impérial. C'était lors de la discussion au sujet de l'union des colonies sud-africaines. Les Boers étaient naturellement sympathiques à M. Lemieux car ils venaient justement de prendre une attitude semblable à celle des Canadiens

français. L'Angleterre avait pris leur pays, tout comme le Canada avait été cédé à la Grande-Bretagne. Les journaux du Sud-Africain déclarèrent que M. Lemieux était un grand orateur. Ceux qui l'ont rencontré dans l'autre Chambre, savent quel don il a de s'exprimer, non seulement en français, langue qu'il parle à la perfection, mais aussi dans la langue de Shakespeare. Après l'un des fameux discours de sir Wilfrid Laurier, l'honorable Edward Blake, alors chef de l'opposition, disait:

C'est le couronnement de la domination française. Mon honorable ami, non content d'avoir depuis longtemps remporté la palme de l'éloquence dans sa propre langue, se sert maintenant de l'anglais et vient de prononcer en cette langue un discours, qui dans mon humble opinion, mérite le compliment que je lui adresse, car en toute vérité, c'est le plus beau discours parlementaire qui ait jamais été prononcé au Parlement du Canada, depuis la Confédération.

Ces paroles pourraient s'appliquer admirablement au Président actuel de la Chambre des communes, car je suis convaincu qu'en maintes occasions, il a prononcé dans l'autre Chambre les discours les plus éloquentes.

Je désire également offrir mes félicitations à celui qui a appuyé l'Adresse, l'honorable représentant de Gloucester (l'honorable M. Turgeon). Il s'est exprimé dans une langue que tous ici n'ont pas comprise, je le crains, et ceux-là y ont perdu quelque chose. Mais prenez patience. L'honorable monsieur parle l'anglais tout aussi bien que le français et s'il fait d'aussi bons discours au Sénat que dans l'autre Chambre, vous serez bientôt entièrement convaincus, qu'il sera au même titre que le proposant de l'adresse, une précieuse acquisition pour le Sénat. Cet honorable monsieur a des fils distingués dont il est justement fier. Deux d'entre-eux ont été ministres dans des cabinets provinciaux: l'un dans le gouvernement de l'Alberta pendant plusieurs années, l'autre a été Procureur général de la Saskatchewan pendant longtemps et est aujourd'hui à la Cour Suprême de cette province. Il a certainement raison d'être fier de ses fils. Je serais moi-même très heureux de voir mes garçons remporter les succès que les fils de l'honorable sénateur ont eus. Le proposeur de l'Adresse et celui qui l'a appuyé sont donc les bienvenus parmi nous et je suis certain que nous sommes tous heureux et fiers de les compter parmi les honorables membres de cette Chambre.

L'honorable chef de l'opposition, le représentant de Calgary (l'honorable sir James Loughheed) a parlé du traité Rush-Bagot. Je suis absolument de son avis comme je l'ai souvent été depuis vingt ans. Je ne désire pas du tout changer ce qui est bien. Que pouvons-nous demander de plus à un traité